



Énoncé de position sur la réduction sélective
2012

L'infertilité touche environ un couple canadien sur six et ceux qui recherchent souvent un traitement utilisent des médicaments destinés à favoriser la maturation de plus d'un œuf par cycle. Cette stimulation ovarienne peut précéder un rapport sexuel chronométré, une insémination intra-utérine (IIU) ou une fécondation in vitro avec transfert d'embryon (IVFET) et chacun de ces types de cycle comporte un risque de grossesse multiple. Avec des rapports sexuels chronométrés et IUI, chaque ovule libéré a la possibilité d'être fécondé et de se développer en embryon avec une implantation ultérieure. Bien que la FIV-ET offre l'opportunité pour renvoyer un seul embryon dans l'utérus, les dépenses importantes du traitement et les variations de taux de réussite motivent souvent les couples à faire transférer plus d'un embryon. De plus, l'incidence occasionnelle d'un embryon se divisant en deux embryons (jumeaux monozygotes) signifie que même les transferts d'embryons uniques peuvent conduire à des grossesses multiples.

L'utilisation relativement courante de ces traitements de fertilité par les couples canadiens a considérablement augmenté l'incidence des grossesses multiples dans notre pays. Avec cette incidence accrue, il y a eu une augmentation inquiétante des grossesses compliquées et de mauvais résultats. La réduction sélective est devenue une option qui peut être utilisée pour réduire le risque de mauvais résultats. Ce traitement implique l'élimination d'un ou plusieurs embryons d'implantation pour préserver la viabilité du reste embryon (s). Cette procédure est également proposée pour aider à assurer le maintien d'une grossesse en cours comme la santé de la mère. Les patients, les médecins et les membres de la société ont des opinions divergentes sur l'éthique et la moralité de cette procédure car elle implique l'avortement d'un fœtus.



CANADIAN FERTILITY AND ANDROLOGY SOCIETY
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE FERTILITÉ ET D'ANDROLOGIE

Le conseil d'administration de la Société canadienne de fertilité et d'andrologie (SCFA) conseille à ses membres de accepter ce que les patients demandent dans cette situation. Cependant, le Conseil encourage également les praticiens impliqués dans le traitement de la fertilité pour conseiller leurs patients avant le traitement concernant les risques de grossesses multiples d'ordre élevé (triplés ou plus) et le besoin potentiel de envisager une réduction sélective si leur traitement aboutit à une grossesse multiple aussi élevée.